

ON S'ABONNE : A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE : Un an, 46 fr. Six mois, 26 fr. Trois mois, 15 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES, 25 centimes la ligne

RÉCLAMES, 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT

AVIS IMPORTANT

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS. Rows include dates from 4th to 6th of the month with corresponding events and moon phases.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 lignes de réclames. Les abonnements sont reçus à Paris, chez MM. HAVAS, 3, rue J.-J. Rousseau.

Table with columns: DERN. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURRIERS, DISTRIBUTION. Lists mail routes to Paris, Bordeaux, Toulouse, Brives, etc.

Cahors, 29 Juin 1861.

La reconnaissance officielle du royaume d'Italie par la France a été annoncée par le baron Ricasoli, au parlement de Turin, dans la séance du 25 juin.

« La reconnaissance de la France et de l'Angleterre fixe définitivement notre position en Europe. L'Italie est placée aujourd'hui parmi les nations ses sœurs, où elle occupe une place longtemps contestée. »

« La reconnaissance du royaume Italien est l'accomplissement et le sceau des paroles mémorables que l'Empereur des Français prononçait en Juillet 1859, en répondant aux félicitations des corps constitués de France, à son retour de la campagne d'Italie. »

« Entre la France et l'Italie, il ne peut y avoir aucun conflit d'intérêts, la liberté et le progrès de l'humanité seront dorénavant les seuls buts communs des peuples civilisés. »

« Réjouissons-nous de ce nouveau succès; mais n'oublions pas que notre œuvre n'est pas encore achevée. Nous devons surtout ce succès à notre sagesse, à notre constance, à notre concorde, à notre conciliation et à nos magnanimes sacrifices. »

de l'étranger. Ces vertus sont la vraie raison du passé et le gage le plus sûr de l'avenir. (Applaudissements prolongés.)

M. Musolini, trouvant une lacune dans la communication du premier ministre, par le silence gardé relativement à Rome, capitale de droit de l'Italie, M. Ricasoli a répondu en ces termes :

« Il n'y a pas encore d'ambassadeurs à Paris ni à Turin; cette partie des relations n'est pas encore réglée, elle le sera promptement. Relativement à Rome, ajoute-t-il, je puis assurer à la Chambre que le Gouvernement n'a pas l'intention de laisser dormir cette question; elle est trop importante pour que le Gouvernement ne doive pas s'en préoccuper incessamment. »

La discussion sur le projet d'emprunt de cinq cents millions a commencé. Le projet a trouvé un adversaire énergique dans M. Ferrari qui l'a combattu avec une certaine vivacité, mais a été néanmoins assez habile, pour faire l'éloge de M. de Cavour.

Abdul-Aziz, frère d'Abdul-Medjid, lui a succédé sans aucune opposition. L'hérédité directe n'est pas admise en Turquie, pour la succession au Trône. Le Sultan qui vient de mourir laisse un fils; mais la loi otomane veut que la couronne passe au prince le plus âgé de la famille impériale.

Les nouvelles de la Hongrie deviennent de plus en plus graves. L'Empereur d'Autriche a dû recevoir hier les comtes Apponyi et Ghiczzy, chargés de lui remettre l'adresse de la Diète de Pesth.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Londres, 26 juin.

Bombay, 27 mai. — La famine se trouve efficacement soulagée. Des troubles légers ont eu lieu dans les provinces du sud-ouest; quatre régiments ont été licenciés.

Madrid, 26 juin. Il est inexact, dit la Correspondencia, que l'Angleterre ait offert à l'Espagne sa médiation dans l'affaire du Maroc; l'Espagne n'accepterait aucune médiation.

On mande de Cadix, à la date du 26 : On attend le prince Napoléon à l'arsenal de Carraca pour y réparer quelques avaries au vapeur qui le transporte.

Turin, 27 juin. M. Ricasoli a donné connaissance à la Chambre des notes diplomatiques échangées entre la France et l'Italie, relativement à la reconnaissance du royaume.

On lit dans la Presse : D'après un bruit répandu, l'Empereur recevrait aujourd'hui les comtes Apponyi et Ghiczzy, chargés de présenter à S. M. l'adresse de la Diète de Pesth.

Vienne, 26 juin. On lit dans la Presse : D'après un bruit répandu, l'Empereur recevrait aujourd'hui les comtes Apponyi et Ghiczzy, chargés de présenter à S. M. l'adresse de la Diète de Pesth.

Vienne, 27 juin. L'Empereur a reçu ce matin la députation de la Diète de Hongrie portant l'adresse. La Gazette Officielle dément le bruit de la dissolution du corps d'armée du duc de Modène.

Pesth, 26 juin. Des patrouilles ayant été injuriées plusieurs fois et ayant essuyé même, pendant la nuit, des coups de fusil, le préfet de police, dans une proclamation, somme les habitants de maintenir l'ordre et d'assister les autorités.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 29 juin 1861.

LE TUEUR D'AMES

CONTE FANTASTIQUE

(Suite.)

Tous les yeux se fixèrent sur lui, et Gambrinus ayant tourné la tête, se prit à sourire en se caressant la barbe.

— C'est toi, Cappelmanns ? dit-il d'un ton goguenard. Je t'attendais. Tu viens chercher la Pêche miraculeuse ?

— Oui, répondit maître Andreusse, j'ai promis à Van Marius de terminer son chef d'œuvre... Je le veux, et je l'aurai...

— Tu le veux et tu l'auras ! repris l'autre, c'est bientôt dit, camarade... Sais-tu que je l'ai gagné, moi, la cruche au poing ?

— Je le sais. Et c'est la cruche au poing que j'entends le reprendre.

— Alors te voilà bien décidé à jouer la grande partie ?

— Oui, je suis décidé... Que le Dieu juste me soit en aide... Je tiendrai ma parole... ou je roulerai sous la table !

Les yeux de Gambrinus s'illuminèrent : — Vous l'avez entendu, s'écria-t-il en s'adressant aux buveurs, c'est lui qui me défie... Qu'il soit fait selon sa volonté !

— Quel est ton juge ? — Mon juge est Christian Rebstock, dit Cappelmanns en me faisant signe d'approcher... J'étais ému. J'avais peur.

Aussitôt l'un des assistants, Ignace Van den Brock, bourgmestre d'Osteraffen, coiffé d'une grande perruque de chiendent, tira de sa poche un papier, et d'un ton de pédagogue il lut :

« Le wogt des biberons a droit aux linge blanc, au verre blanc, à la blanche chandelle ; qu'on le serve ! » Et une grande fille rousse vint déposer ces choses à ma droite.

— Quel est ton juge à toi ? demanda maître Andreusse.

— Adam Van Rasimus.

Cet Adam Van Rasimus, le nez fleuri, l'échine courbée et l'œil en coulisse, vint prendre place à côté de moi. On le servit de même.

Cela fait, Hérode, tendant sa large main par-dessus le comptoir à son adversaire, s'écria :

— N'emploies-tu ni sortilège ni maléfice ?

— Ni sortilège ni maléfice, répondit Cappelmanns.

— Es-tu sans haine contre moi ?

— Quand j'aurai vengé Fritz Coppélius, Tobie Vogel le paysagiste, Roëmer, Nickel Brauer, Diderich Vinkelmann, Van Marius, tous peintres de mérite noyés par toi dans l'ale et le porter, et dépouillés de leurs œuvres... alors je serai sans haine !

Hérode partit d'un immense éclat de rire, et les bras étendus, ses larges épaules rejetées en arrière contre le mur :

— Je les ai vaincus la cruche au poing, s'écria-t-il, honorablement et loyalement, comme je vais te vaincre toi-même... Leurs œuvres sont devenues

mon bien légitime... et quant à ta haine... je m'en moque et passe outre. Buvons !

Alors, mes chers amis, commença une lutte telle qu'on n'en cite pas deux comparables, de mémoire d'homme, en Hollande, et dont il sera parlé dans les siècles des siècles, s'il plaît au Seigneur Dieu... Le blanc et le noir étaient aux prises... Les distins allaient s'accomplir !

Une tonne d'ale fut déposée sur la table, et deux pots d'une pinte furent remplis jusqu'au bord. Hérode et maître Andreusse viderent chacun le leur d'un trait... Ainsi de suite de quart d'heure en quart d'heure, avec la régularité du tic tac de l'horloge, jusqu'à ce que la tonne fût vide.

Après l'ale on passa au porter et du porter au lambic.

Vous dire le nombre de barils de bière forte qui furent vidés dans cette bataille mémorable me serait chose facile ; le bourgmestre Van den Brock en a consigné le chiffre exact sur le registre de la commune d'Osteraffen, pour l'enseignement des races futures ; mais vous refuseriez de me croire... Cela vous paraîtrait fabuleux.

Qu'il vous suffise de savoir que la lutte dura six jours... Six jours... Cela ne s'était jamais vu !

Pour la première fois Hérode se trouvait en face d'un adversaire capable de lui tenir tête ; aussi, la nouvelle s'en étant répandue dans le pays, tout le monde accourait, à pied, à cheval, en charrette ; c'était une véritable procession, et comme beaucoup ne voulaient pas s'en retourner avant la fin de la lutte, il se trouva qu'à partir du quatrième jour, la taverne ne désemptait pas une seconde ; à peine pouvait-on se mouvoir, et le bourgmestre était forcé de frapper sur

la table avec sa canne et de crier : Faites place ! pour qu'on laissât passer les garçons de cave apportant les barils sur leurs épaules.

Pendant ce temps-là, maître Andreusse et Gambrinus continuaient à vider leurs pintes avec une régularité merveilleuse.

Parfois, récapitulant dans mon esprit le nombre de moos qu'ils avaient bus, je croyais faire un rêve et je regardais Cappelmanns le cœur serré d'inquiétude ; mais lui, clignant de l'œil, s'écriait aussitôt en riant : — Eh bien, Christian, ça marche ! Bois donc un coup pour te rafraîchir.

Alors je restais confondu.

— L'âme de Van Marius et avec lui, me disais-je ; c'est elle qui le soutient !

Quant à Gambrinus, sa petite pipe de vieux buis aux lèvres, le coude sur le comptoir et la joue dans la main, il fumait tranquillement, comme un honnête bourgeois qui vide sa chope le soir, en songeant aux affaires de la journée.

C'était inconcevable. Les plus rudes buveurs eux-mêmes n'y comprenaient rien.

Le matin du sixième jour, avant d'éteindre les chandelles, voyant que la lutte menaçait de se prolonger indéfiniment, le bourgmestre dit à Judith d'apporter le fil et l'aiguille pour la première épreuve.

Aussitôt il se fit un grand tumulte : tout le monde se rapprochait pour mieux voir.

D'après les règles de la grande partie, celui des deux combattants qui sort victorieux de cette épreuve a le droit de choisir la boisson qui lui convient, et de l'imposer à son adversaire.

Hérode avait déposé sa pipe sur le comptoir. Il prit le fil l'aiguille que lui présentait Van den Brock,

Revue des Journaux.

La reconnaissance du royaume d'Italie est un fait accompli, et la France va reprendre avec le gouvernement de Victor-Emmanuel ses amicales relations.

A Rome, l'occupation de nos troupes ne peut être longue; dans ses déclarations officielles, le gouvernement français a toujours dit que nous ne restions dans la capitale de l'Italie que pour veiller à la sécurité de Saint-Père;

Quant aux réserves dont le gouvernement français a cru devoir accompagner la reconnaissance du nouveau royaume italien, elles ont été connues et appréciées d'avance;

Ce que nous avons toujours demandé quant à nous, ce que nous ne cesserons jamais de demander, c'est que les Italiens soient laissés libres de régler eux-mêmes leurs destinées;

La reconnaissance du royaume d'Italie par le gouvernement français est aujourd'hui un fait accompli. Nous sommes certains que cette mesure, si conforme au sentiment public, aux intérêts des deux pays et aux souvenirs qui les rattachent l'un à l'autre, recevra l'approbation générale.

L'Italie est sortie victorieuse de cette épreuve où de moins fortes destinées eussent succombé. Elle a voulu conquérir par sa modération persistante, par son habileté, par sa foi inébranlable, cette reconnaissance que le gouvernement français était obligé d'abord de lui refuser.

Le gouvernement français, sous peine d'inconséquence, devait reconnaître une situation qui s'était faite en dehors de lui, mais librement et spontanément, par les vœux et les efforts des peuples de l'Italie.

et, soulevant sa lourde masse, les yeux écarquillés, le bras haut, il ajusta... Mais, soit que sa main fût réellement alourdie, ou que le vacillement des chandelles lui troublât la vue, il fut obligé de s'y reprendre à deux fois...

A votre tour, Cappelmanns ! dit le bourgmestre. Alors maître Andresse se levant, prit l'aiguille, et du premier coup il passa le fil.

Des applaudissements frénétiques éclatèrent dans la salle; on aurait dit que la baraque allait s'écrouler. Je regardai Gambirinus; sa large figure charnue était bouffie de sang...

Au bout d'une minute, le silence s'étant rétabli, Van den Broek frappa trois coups sur la table et s'écria d'un ton solennel :

— Maître Cappelmanns, vous êtes glorieux en Bacchus !... Quelle est votre boisson ?

— Du skidam ? répondit maître Andresse. Du vieux skidam ! Tout ce qu'il y a de plus vieux et de plus fort !

Ces mots produisirent un effet surprenant sur le tavernier. — Non ! non ! s'écria-t-il, de la bière ! toujours de la bière !... Pas de skidam.

Il s'était levé tourpâle. — J'en suis fâché, dit le bourgmestre d'un ton bref; mais les règles sont formelles... Qu'on apporte ce que veut Cappelmanns.

Alors Gambirinus se rassit comme un malheureux qui vient d'entendre prononcer sa condamnation à mort, et l'on apporta du skidam de l'an 22, que nous goûtâmes, Van Rasimus et moi, afin de prévenir

vance la responsabilité de pareilles entreprises, et cette restriction sera considérée, nous en sommes sûrs, en Italie, comme un conseil dont on saura profiter. Le gouvernement français déclare, en outre, sa ferme volonté de maintenir nos troupes à Rome aussi longtemps que les intérêts qui les y ont amenées ne seront pas suffisamment garantis.

— La reconnaissance officielle du royaume d'Italie sera certainement, par ses conséquences immédiates ou lointaines, l'un des actes politiques les plus considérables de notre temps. On a prétendu que ce grand acte était accompagné de conditions qui en altéraient le caractère et en diminuaient la portée;

Nous avons, quant à nous, la ferme espérance que le Saint-Père et le roi d'Italie peuvent subsister ensemble et nous estimons que l'avenir de leur puissance respective dépend de leur union.

Pour que cela soit, il suffit que l'illustre représentant de la maison de Savoie se souvienne toujours qu'il est catholique, et que le Pape montre qu'il est italien. A. Grandguillot. (Constitutionnel.)

Dans sa séance du 21 juin, le Corps législatif a voté le projet de loi sur la télégraphie privée. Voici le texte de cette loi :

« Art. 1er. Il est permis à toutes personnes de correspondre au moyen du télégraphe électrique par l'entremise des fonctionnaires de l'administration des lignes télégraphiques ou des agents subalternes.

« Art. 2. Les dépêches télégraphiques privées, de un à vingt mots, adresse et signature comprises, sont soumises aux taxes suivantes, perçues au départ, savoir : les dépêches échangées entre deux bureaux d'un même département, à une taxe fixe de 4 fr.

« La même taxe sera appliquée à la Corse, lorsque des communications ont été établies entre la France continentale et ce département auront été établies. Au-dessus de vingt mots ces taxes sont augmentées de moitié pour chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante.

toute fraude ou mélange. Les verres furent remplis et la lutte continua.

Toute la population d'Osterhaffen se pressait alors aux fenêtres. On avait éteint les chandelles. Il faisait grand jour.

A mesure que la lutte approchait du dénouement fatal, le silence devenait plus grand. Les buveurs, debout sur les tables, sur les bancs, les chaises, les tonnes vides, regardaient attentifs.

Cappelmanns s'était fait servir une endouille et mangeait de bon appétit; mais Gambirinus ne se ressemblait plus à lui-même : le skidam le stupéfiait ! Sa large face cramoisie se couvrait de sueur...

Je n'ai rien vu de plus horrible en ma vie. Tout le monde comprenait que la défaite du tavernier était certaine.

— Il est perdu ! se disait-on. Lui qui se croyait invincible... il a trouvé son maître... Encore une ou deux cruches... et tout sera fini !

Cependant quelques-uns prétendaient le contraire; ils affirmaient qu'Hérode pouvait tenir encore trois ou quatre heures, et Van Rasimus offrait même de parier une tonne d'ale qu'il ne roulerait sous la table que vers le coucher du soleil, lorsqu'une circonstance, en apparence insignifiante, vint précipiter le dénouement.

Il était près de midi. Le garçon de cave Nickel Spitz emplissait les cruches pour la quatrième fois... La grande Judith, après avoir essayé plusieurs fois de mettre de l'eau dans le skidam, venait de sortir tout en larmes...

Par arrêté préfectoral du 28 juin 1861, le sieur Gauzin (Jean-Pierre), instituteur provisoire à Thémines, a été nommé instituteur communal définitif au même poste.

Par arrêté préfectoral, en date du 29 juin courant, M. Perboire (Jean-Antoine), a été nommé maire de la commune des Junies, en remplacement de M. Pujol, démissionnaire.

On nous écrit de Catus : Un ouvrier charpentier, de Boissières, se rendant à son travail, a été subitement frappé de mort sur la route de Saint-Denys.

On nous écrit de Puylgarde : Samedi dernier, un violent orage accompagné de grêle a dévasté les communes de St.-Céré, Bannes, Frayssinhes-St.-Laurent et St.-Vincent.

Les notables commerçants de l'arrondissement de Cahors sont convoqués pour le dimanche, 7 juillet prochain, à l'effet d'élire deux juges et un juge suppléant, en remplacement de MM. Chamberl, Relhié et Bousquet, sortants, cette année.

Chronique locale.

Dans notre numéro précédent, nous avons parlé de l'incendie, qui, mardi dernier, a détruit deux maisons au village de Pradines.

Une seconde victime de l'incendie est encore le nommé Lafragette (Pierre), âgé de cinquante ans, qui a fait une chute des plus dangereuses, en portant des secours.

emplant les cruches pour la quatrième fois... La grande Judith, après avoir essayé plusieurs fois de mettre de l'eau dans le skidam, venait de sortir tout en larmes... On l'entendait pousser des gémissements lugubres dans la chambre voisine...

Tout à coup la vieille horloge se mit à grincer d'une façon bizarre... Les douze coups sonnèrent au milieu du silence... puis le petit coq de bois perché sur le cadran battit des ailes et fit entendre un ho-ho-ris-ko prolongé.

Alors, mes chers amis, ceux qui se trouvaient dans la salle furent témoins d'une scène épouvantable. Au chant du coq, le tavernier s'était levé de toute sa hauteur, comme poussé par un ressort invisible.

Je le vois encore étendre les mains pour repousser l'affreuse image... Je l'entends qui s'écrie d'une voix straloulée : — Le coq ! oh ! le coq !

Il veut fuir... mais ses jambes fléchissent... et le terrible Hérode Van Gambirinus tombe comme un bœuf sous le coup de l'assommoir aux pieds de maître Andresse Cappelmanns.

Le lendemain, vers six heures du matin, Cappelmanns et moi nous quitions Osterhaffen emportant la Pêche miraculeuse.

Notre rentrée à Rotterdam fut un véritable triomphe; toute la ville, prévenue de la victoire de maître Andresse, nous attendait dans les rues, sur les places... On aurait dit un dimanche de kermesse; mais cela ne parut faire aucune impression sur l'esprit de

Dans la délibération du Conseil municipal de la commune de Parnac, que nous avons publiée dans notre dernier numéro, 10e colonne, 13e ligne, au lieu de tenir de fausses conséquences; lisez : tirer de fausses conséquences. Même colonne, 22e ligne, au lieu de observations compétentes; lisez, observateurs compétents.

Table with 2 columns: Description of payments and amounts. Includes 'CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS' and 'Séance du 23 juin 1861'.

En l'absence de M. Bontines, le directeur du théâtre avait prié M. Berti de vouloir bien remplir le rôle de Fernand dans la Favorite, pour faciliter la représentation de dimanche.

Il a bien chanté la romance du 1er acte : Un ange..., quoique sa voix fût paralysée par une bien naturelle émotion; au 2e tableau, il a été un peu faible dans la manière dont il a dit la

Cappelmanns. Il n'avait pas ouvert la bouche tout le long de la route, et semblait préoccupé.

A peine arrivé chez lui, son premier soin fut de consigner sa porte : — Christian, me dit le brave homme en se débarassant de sa grosse houppelande, j'ai besoin d'être seul; retourne chez ta tante et tâche de travailler.

Il m'embrassa de bon cœur et me poussa doucement vers la porte. Ce fut un beau jour, lorsque, environ six semaines plus tard, maître Andresse étant venu me prendre lui-même chez dame Catherine, me conduisit dans son atelier.

La Pêche miraculeuse était suspendue contre le mur, en face des deux hautes fenêtres.

Dieu... quelle œuvre sublime ! Est-il possible qu'il soit donné à l'homme de produire de telles choses !... Cappelmanns avait mis là tout son cœur et tout son génie : l'âme de Van Marius devait être satisfaite.

Je serais resté jusqu'au soir, muet d'admiration, devant cette toile incomparable, si le vieux maître, me frappant tout à coup sur l'épaule, ne m'avait dit d'un ton grave :

Tu trouves cela beau, n'est-ce pas, Christian ? Eh bien, Van Marius avait encore une douzaine de chefs-d'œuvre pareils dans la tête... Malheureusement il aimait trop l'ale triple et le skidam : son estomac l'a perdu ! C'est notre défaut, à nous autres Hollandais... Tu es jeune... que cela te serve de leçon : la sensualisme est l'ennemi des grandes choses !

(Revue Européenne). ERCKMANN-CHATRIAN. Fin.

phrase brillante de : A ton empire, etc... Au troisième acte, il a fort bien rendu la grande scène où Fernand brise son épée devant le roi; il a eu de beaux moments. Enfin, à l'acte final, il a trouvé des élans et des éclats de voix qui nous ont agréablement surpris.

Le souvenir de cette soirée et l'accueil sympathique dont il a été l'objet, doivent encourager M. Berti. Cet artiste travaille beaucoup, nous en avons les preuves. Qu'il ne se rebute pas; il a beaucoup à faire avant de parvenir à une position honorable; mais pour y arriver, il a les éléments en main. Nous le répétons, M. Berti a de l'avenir; tout dépend de la manière dont il l'envisage. Une surtout ce demi-succès de dimanche (il doit nous comprendre), semblable aux fumées d'un vin trop généreux, ne lui trouble pas la tête. Il a volé un peu haut; mais il n'est point pour cela exempt de chutes; l'essentiel pour lui était de se relever; il l'a fait; nous l'en félicitons sincèrement.

M^{lle} Albert et M^{lle} Ranson et Castelmari sont habitués aux éloges; nous leur faisons grâce aujourd'hui de nos compliments. Le public, dimanche soir, nous a remplacé par ses bravos.

Norma et M. Bontines ont reparu tous deux sur l'affiche, Jeudi. On a revu l'opéra de Bellini avec plaisir; quant au fort ténor, on ne comptait plus sur lui; sa résurrection inattendue a vivement étonné le public; mais ces affaires ne nous regardent pas. Occupons-nous de la représentation.

A son entrée en scène, M^{lle} Augustine Albert a été saluée par les applaudissements de toute la salle. Cette excellente artiste est une des bonnes Norma que nous ayons entendues. Elle donne à ce rôle une expression remarquable, soit comme comédienne, soit comme chanteuse. La présence de M^{lle} Albert à Cahors est une bonne fortune pour notre théâtre; mais elle est à la veille de nous quitter; la série de ses représentations touchant à sa fin. Avis aux retardataires.

Norma est la pièce qui, jusqu'ici, a été le mieux rendue. M^{lle} Albert peut s'attribuer une large part du succès. Elle est du reste bien secondée par M^{lle} Pauline de Ribeaumont. M. Castelmari prête également au personnage d'Ororèse la physionomie de bon aloi que cet artiste imprime à tous ses rôles. M. Bontines fait de son mieux pour rendre Pollion convenable. C'est ce que l'on appelle un rôle malheureux; une panne, en trivial argot de théâtre. Pendant toute la pièce, l'infortuné consul romain a une attitude réellement pitieuse; le malheureux est écrasé par Norma et par Adalgise.

On annonce pour demain la Juive. Les amateurs ne manqueront pas au théâtre. M^{lle} Albert chantera pour la première fois à Cahors le rôle de Rachel. Cette représentation, avec le concours de notre première forte chanteuse, a tout l'attrait d'une nouveauté.

On parle vaguement aussi pour Jeudi, de Gilles ravisseur, le spirituel opéra comique de Grisar, des Voces de Jeannette, et d'une comédie de Scribe. Voici une affiche de nature à attirer la foule. Jules C. Du Verger.

Pour la Chronique locale : LATOUCHE.

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

Rome.

M. le duc de Grammont s'est rendu, jeudi matin, chez le cardinal Antonelli pour lui communiquer la dépêche de son gouvernement, annonçant que la France a reconnu en fait le royaume d'Italie, et qu'elle reconnaît aussi les droits du Saint-Père sur les provinces pontificales annexées, que la France continuera à occuper à Rome et le patrimoine de Saint-Pierre, qu'enfin si les Italiens attaquent la Vénétie, ils seront responsables de toutes les conséquences qui peuvent en résulter. Cette dépêche rappelle encore une fois le principe de non-intervention.

Le cardinal Antonelli était informé depuis lundi de cette résolution de la France par une dépêche télégraphique de Mgr Meglia, chargé d'affaires du Saint-Siège à Paris. Cet événement ne change point le statu quo de Rome, et c'est pourquoi il n'a pas alarmé la cour pontificale. Le même jour, Mgr de Mérode a donné un banquet à tous les sous-officiers de l'armée pontificale, dont le nombre s'élevait à 330, et pendant le repas qui a eu lieu au nouvel arsenal de Belvédère, on a porté des toast à la santé du Saint-Père et au ministre des armes. Le Pape s'est présenté à un balcon de son palais et a donné la bénédiction à tous ces soldats. Un grand nombre d'entre eux se sont ensuite promenés en voiture dans la ville jusqu'à neuf heures du soir.

Hier matin, toute la troupe du Pape s'est rendue en grande parade à la basilique de Saint-Pierre où elle a entendu la messe, célébrée par le cardinal Blattei. Après quoi les musiques des divers corps se sont réunies dans la cour de St-Damase, au Vatican, où elles ont accompagné un coro en l'honneur de Pie IX, chanté par les choristes mi-

litaires. Le Saint-Père a daigné assister à ce concert d'un balcon de la cour, et il a prouvé au grade de lieutenant M. Rolland, chef de la musique des gendarmes pontificaux et auteur de cette composition.

A six heures de l'après-midi, le chœur a été répété sur la place du Vatican. Le Pape, qui avait, en ce moment, auprès de lui, le roi de Naples François II et la famille royale, s'est présenté deux fois à une fenêtre; des jeunes gens des écoles ont commencé alors à faire flotter de petits drapeaux pontificaux au bout de leurs bâtons et à crier: Vive Pie IX! Vive le Pape-Roi. Les musiques militaires ont joué, après le coro de Pie IX, plusieurs pièces, au milieu de la place, où s'était rendue une foule considérable.

Dans la soirée, Mgr de Mérode a donné une magnifique collation à tous les officiers de l'armée du Pape. Le corps de l'artillerie a fait une brillante illumination au palais de Salvati, où sera installé le ministre des armes et sur le pont en bois que les pontonniers ont jeté sur le Tibre, en face de ce palais.

A cette occasion de l'anniversaire de l'élection du Pape, Mgr de Mérode a acheté de ses propres fonds la villa ou vigna de Mocaio, appartenant aux Jésuites et située près des thermes de Diocletien, et il l'a donnée au Saint-Père, comme une obole de saint Pierre. Cette villa, qu'il a payée quarante mille francs, doit servir de lieu de réunion aux soldats.

Le Saint-Père a dispensé les cardinaux, les ambassadeurs et les officiers français et pontificaux de la visite qu'ils devaient lui faire pour présenter, suivant l'usage, leurs hommages et félicitations. Cependant il a repris ses audiences ordinaires.

Hier matin, le Pape a envoyé un lys, orné de brillants, aux Pères Jésuites afin qu'il fût offert à saint Louis de Gonzague, dont on célébrait hier la fête dans l'église de St-Ignace, au collège Romain. Le cardinal Bernabo a été chargé de présenter ce cadeau avec le portrait du Saint-Père, et S. Em., bien qu'elle ne soit guère l'amie des Jésuites, s'est acquittée de sa mission avec les expressions les plus flatteuses pour la Compagnie.

Nous sommes arrivés à la quinzième année du règne de Pie IX. Il y a eu peu de Papes qui aient régné plus de 15 ans; ils n'arrivaient généralement pas à 14. Ceux qui ont régné plus de 20 ans s'élevaient à 10, parmi lesquels Pie VI et Pie VII. Aucun n'est parvenu à 25 ans. Depuis des siècles on dit aux papes: Non videbis dies Petri, et cela n'a jamais eu lieu, en effet, dans la liste des 238 papes qui sont montés sur la chaire de saint Pierre, et dont plusieurs ont été élus dans un âge encore jeune.

Parmi tous les papes, 12 n'ont pas régné plus d'un mois, et 32 plus d'une année. Parmi ceux qui ont porté le nom de Pie, celui qui a régné le moins longtemps a été Pie III, mort 27 jours après son élection, et celui qui a régné le plus a été Pie VI, qui a eu 25 ans et 6 mois de papauté.

Turin, 24 juin.

La Chambre des députés a adopté aujourd'hui, après de vifs débats, le projet d'armement par 218 voix contre 30. La chambre a décidé qu'elle tiendrait ses séances dans la matinée, à cause de l'intensité des chaleurs. (Havas.)

Les dépêches télégraphiques de Turin nous signalaient le discours de M. Petruccelli della Gatina comme ayant excité plusieurs rappels à l'ordre dans la Chambre des députés du Piémont, à propos de la loi sur l'armement national. En voici le texte, emprunté au compte-rendu du journal l'Italie:

M. Petruccelli: Je parle non contre le principe de l'armement national, mais contre le projet tel qu'il a été rédigé par la commission. C'est trop un trop peu. Quand le général Garibaldi conçut son projet, il regardait l'Europe et s'alarmait pour l'Italie. A cette époque, la Pologne, qu'on croyait morte, ressuscitait. La Hongrie s'agitait. Alors comme aujourd'hui l'Europe a revêtu. Alors comme aujourd'hui l'Italie était agitée au dedans. Garibaldi, qui avait demandé à l'Italie un million de fusils, criait à ses collègues: Armez! Armez! Le général Garibaldi est l'incarnation des forces irrégulières. Il demandait la formation d'une armée irrégulière.

L'Italie veut expulser de son sein les restes des partis vaincus. Elle veut reconquérir Venise, qui lui appartient. Dans cette situation la force est nécessaire. Nous ne devons pas permettre aux restes des partis vaincus de s'agiter. Quand nous aurons un nombre suffisant de carabiniers, une police organisée, nous n'aurons pas besoin d'autre chose. La loi est donc inutile pour l'intérieur.

Nous devons lever haut le drapeau de l'Italie. Les descendants des Romains n'ont pas le droit d'être faibles. Mais pour que la voix de nos diplomates soit écoutée il faut qu'elle soit appuyée par une force suffisante. Mais la force irrégulière est pour l'Europe conservatrice un indice de faiblesse.

Rome est à nous: non-seulement parce que nous l'avons dit, mais parce que c'est une nécessité. Celui qui nous empêche d'y aller n'est pas notre allié, c'est notre ennemi. (Non! non!) Je regarde la France comme ma propre patrie. La France nous reconnaît. Je l'en remercie...; mais pour Rome elle nous offense, nous ne devons pas tourner le dos à la France, nous devons lui montrer notre cœur, la regarder en face. (Agitation, bruit.)

M. Malinsù: Je proteste.

M. le Président: Je rappellerai l'orateur à l'ordre s'il continue à s'exprimer ainsi.

Je ne puis permettre qu'on parle sur ce ton d'une puissance notre alliée, qui a combattu pour nous. (Vifs applaudissements.)

M. Petruccelli: J'accepte l'avertissement à titre officiel. Je passe à Venise. Cette question ne peut être résolue avec des armées irrégulières. Vous ne prenez pas le quadrilatère avec les baïonnettes des volontaires. (Murmures.)

Les volontaires peuvent pénétrer dans le Tyrol, aller en Hongrie...

Une voix: A la question.

M. Petruccelli: Je suis à la question. Si cela vous ennuie; dormez. Si la question était purement italienne, les volontaires pourraient vous servir, mais l'Allemagne

a déclaré qu'elle ne souffrirait aucune attaque sur son territoire. La question est européenne. Quand vous aurez lié vos alliances, vous pourrez appeler vos volontaires. Cet armement général de l'Europe est le prélude de la grande lutte des races latines contre les races teutoniques. Cette guerre ne sera pas une guerre d'ambition; elle aura pour but de refouler la race teutonique dans ses limites naturelles.

M. le Président: Venez à la question.

M. Petruccelli: Je veux démontrer que c'est une armée régulière qu'il faut former et non une armée de volontaires. Si nous en étions réduits à nous battre pro aris et focis, ce ne sont pas 130.000 gardes nationales qu'il nous faudrait. La France, en 1792, a levé un million et demi d'hommes. On me dira, qui est juge de l'heure du danger? Le gouvernement actuel ne croit pas le moment venu.

Je crois qu'on nous propose une demi-mesure. Vous savez où mènent les demi-mesures. La vertu est aux extrémités. (On rit.) Je demande l'ajournement de la loi à six mois.

AUTRICHE.

Vienne, 23 juin.

La reconnaissance du royaume d'Italie par la France forme toujours le grand objet des conversations. On croit généralement que la Russie ne tardera pas non plus à rétablir prochainement, sous une forme quelconque, ses relations diplomatiques avec le roi Victor-Emmanuel. On ne sait encore rien de positif quant à la Prusse; mais il est certain qu'à Vienne même il y a des personnes influentes qui pensent que les puissances européennes feraient bien de ne pas hésiter plus longtemps à reconnaître les faits accomplis, car ils y voient le seul moyen de lutter d'influence avec la France en Italie.

On assure que l'Angleterre s'agit beaucoup à Berlin pour déterminer la Prusse à reconnaître le royaume d'Italie et qu'il n'est pas improbable que la Prusse n'accède bientôt à ce vœu. (Journal de Francfort.)

Il se confirme que, dans la dernière quinzaine, le ministre de la guerre a donné l'ordre à plusieurs régiments d'infanterie stationnés dans la Bohême et dans la Galicie, de se diriger vers la Hongrie. Le camp que le génie militaire s'occupe d'établir dans le voisinage de Pesth a été depuis quelque temps agrandi, afin qu'il puisse contenir un nombre de troupes plus considérable que celui auquel il était primitivement destiné. (Havas.)

Venise, 24 juin.

Depuis quelques jours on parle de nouveau ici de la publication prochaine du statut pour le royaume Lombard-Vénitien. Nous savons qu'on a consulté ici à ce sujet plusieurs personnages importants, distingués par leur intelligence et par leur profonde connaissance de la situation. Toutefois on ne sait point d'une manière certaine si ce statut a été rédigé, ou si la publication doit en être faite prochainement.

D'après l'opinion favorable émise par le ministre d'Etat, dans une des dernières séances de la Chambre des députés, une grande partie de la population a tout lieu d'espérer que, dans l'élaboration du statut, on aura égard aux institutions du royaume d'Italie de 1805 à 1810, qui sont très-sympathiques à nos populations parce qu'elles se basent en grande partie sur des besoins réels. La rédaction du statut pour le royaume Lombard-Vénitien pourra s'achever plus facilement et plus promptement que ce n'a été le cas pour les autres provinces de la monarchie, parce que la base existe et qu'il ne s'agit que de modifier les institutions existantes pour les approprier aux besoins du temps. (Presse de Vienne.)

ANGLETERRE.

Londres, 24 juin.

Dans la Chambre des Communes, M. Gibson, répondant à sir John Pakington a déclaré que le gouvernement français fait maintenant une enquête relativement au sel anglais. Il croit que le résultat de cette enquête sera la réduction des droits d'entrée sur le sel anglais.

Sir F. Bellthel doit remplacer le lord chancelier Campbell, décédé hier. (Havas.)

Dans la journée du 23, un épouvantable incendie a exercé ses ravages dans quelques-uns des entrepôts les plus considérables situés sur la rive sud de la Tamise, près du pont de Londres. Depuis bien des années, il ne s'était pas vu à Londres un pareil sinistre. Les pertes qui en résultent sont énormes, et l'on croit qu'elles ne s'élèvent pas à moins de quatre millions sterl. Il y a plusieurs personnes de blessées ou tuées. (Morning-Chronicle.)

Pour extrait: J. C. Du Verger.

Départements.

Gironde. — Un événement des plus douloureux est arrivé à St-Laurent, canton de Castelnaud. M. l'abbé Larue, vicaire de Listrac, vient de succomber à une chute de cheval, dans les circonstances suivantes: M. Larue se rendait à St-Laurent pour y visiter un malade. Il suivait la route départementale, n° 44, lorsqu'il rencontra le cheval du sieur Rivière, de la commune de Listrac, qui s'était échappé de l'écurie de son maître. Pour ramener l'animal, l'abbé Larue se fit prêter une selle, monta le cheval, et reprit la route de Listrac. Il était à peu de distance du bourg lorsque le cheval, par une cause que l'on ignore encore, prit le galop et, à un détour que fait la route départementale pour rentrer au bourg, lança son cavalier avec une violence extraordinaire. La tête porta contre une pierre, et le sang sortit avec abondance de la bouche, du nez et des oreilles; plusieurs médecins furent aussitôt appelés et prodiguèrent au blessé, qui avait perdu connaissance au moment de la chute, les soins les plus pressés. Malheureusement, ils ont été inutiles, et M. l'abbé Larue cessa bientôt de vivre. (Courrier de la Gironde.)

Aude. — Le mal occasionné par l'orage, dimanche dernier, dans l'arrondissement de Castelnaudary, n'est pas moindre que dans celui de Carcassonne. Une personne qui a parcouru cet arrondissement depuis Villautou, à l'extrémité du canton de Belpech, jusqu'aux confins de la commune de Bram, canton de Fanjeaux, nous écrit:

« J'ai eu continuellement sous les yeux le plus douloureux spectacle; les blés sont hachés et peuvent tout au plus être employés comme mauvais fourrage ou litière. Les fourrages n'offrent plus de prise à la faux et sont tellement couchés et battus, que c'est à peine si on pourrait en sauver quelques parties en les relevant peu à peu et les coupant avec la faucille. Les vignes sont entièrement dépeuplées, et aussi nues qu'au mois de mars quand elles viennent d'être taillées. Les millets ne paraissent plus sur terre. L'espace désolé par l'orage, dans cet arrondissement, comprend douze communes et une étendue d'environ vingt kilomètres de long sur deux kilomètres de large. »

M. le baron Lepic, préfet de l'Aude, s'est transporté sur les lieux afin de mieux apprécier par lui-même toute l'étendue du désastre et de pouvoir se faire, en connaissance de cause, l'utile intermédiaire entre le pouvoir central et ceux qui ont le plus particulièrement souffert ou qui sont le plus dignes d'intérêt. (Courrier de l'Aude.)

Gers. — La grêle a ravagé, dans la nuit de lundi dernier, les environs de la ville d'Auch. La commune de Duran, et toutes les propriétés qui se trouvent dans cette direction ont été complètement dévastées. (Courrier du Gers.)

Loir-et-Cher. — On écrit de Blois, 24 juin:

« Aujourd'hui a eu lieu, à six heures du matin, sur la place du Palais-de-Justice, l'exécution d'Étienne-Clovis Vernouillet, domestique à Courbouzon, condamné à la peine de mort par arrêt de la Cour d'assises de Loir-et-Cher, du 2 mai dernier, comme coupable d'assassinat sur la personne de M. Jallou, commis du percepteur de Mer. »

Ce matin, à cinq heures un quart, le greffier, accompagné de M. l'abbé Bloré, aumônier des prisons, et les exécuteurs entraient dans la cellule du malheureux Vernouillet. A leur vue, il se leva comme réveillé en sursaut et s'écria: Enfin, c'est pour aujourd'hui, c'est le jour; le bon Dieu m'avait dit cette nuit que ce devait être pour ce matin. Puis, il se livra avec courage à l'exécuteur qui va propéder à la toilette.

Après avoir entendu la messe avec une grande piété et répandu bien des larmes, il est de nouveau livré à l'exécuteur, qui lui attache les mains derrière le dos. « Laissez-moi, dit-il alors, vous me serrerez trop fort, vous me faites mal! Si, pour me coupez le cou, vous me faites autant de mal qu'écela, vous allez bien me faire souffrir; ne m'attaquez pas, j'irai sans cela! » Puis il dit adieu aux gardiens de la prison, auxquels il vent serrer les mains, les remercia avec effusion, et, accompagné de son confesseur, qui soutient son courage, il traverse d'un pas ferme les vestibules de la prison, le Palais-de-Justice, et monte ensuite dans la charrette qui doit le conduire au pied de l'échafaud.

Pendant le trajet très-court qui sépare la prison du lieu du supplice, il reconnaît divers habitants de Courbouzon, qui viennent pour assister à son supplice; il les appelle par leur nom et leur dit adieu.

Enfin, arrivé au pied de l'échafaud, il en gravit d'un pas ferme les marches, se jette à genoux, en levant les bras au ciel et se précipite par trois fois dans les bras de son confesseur, qu'il embrasse avec effusion.

Un instant après, tout était fini; Vernouillet n'existait plus.

Ce malheureux, qui n'avait que vingt-deux ans, avait, depuis sa condamnation à mort, montré un repentir extrême; il ne pouvait expliquer comment il avait pu commettre un crime aussi horrible, et répétait souvent, tout en espérant sa grâce, qu'il méritait la mort et qu'il l'attendait avec courage.

Plus de cinq mille personnes de Blois et des environs assistaient à ce terrible châtiement.

Bouches-du-Rhône. — On nous écrit de Marseille: Mgr de Mazenod, évêque de Marseille, avait obligé, il y a quelques années les prêtres du diocèse à vivre en communauté. Cet ordre avait vivement mécontenté le clergé. Craignant de le voir perpétuer, les curés et recteurs du diocèse se sont réunis avant-hier pour demander à ce que l'on mit fin à cet abus de pouvoir. La protestation a été rédigée par un ecclésiastique très distingué, dix-sept curés sur dix-huit l'ont signée. Elle a été remise à Mgr Seaucaud, évêque de Corame, qui est parti le lendemain pour la Ciotat. La protestation rappelle que l'archevêque d'Aix, voulant imiter l'exemple de Mgr Mazenod, avait rencontré une vive opposition: que la cour de Rome consultée aurait répondu que les évêques n'avaient pas le droit que le prélat de Marseille s'était arrogé.

La protestation émet, le vœu que le 1/6 du produit des chaises dans nos églises soit réservé à fonder une caisse de retraite pour les ecclésiastiques impotens; qu'un décret qui est resté à l'état de lettre morte fut rendu par Napoléon I^{er}, sur la proposition de Mgr de Citi, archevêque d'Aix, qu'il importe de faire revivre, »

ce qui permettrait aux prêtres de recevoir, sur la fin de leurs vieux jours, une pension qui pourrait s'élever à plus de 2,000 francs. Voilà, si je suis bien informé, quel est à peu près le sens de la protestation qui a été remise entre les mains de l'autorité diocésaine. On ne peut qu'en louer la teneur.

Pour la chronique départementale, A LAYTOU

Paris.

Paris, 28 juin.

Mercredi, a eu lieu, dans l'église des Invalides, le service anniversaire de la mort de S. A. I. le prince Jérôme Bonaparte.

L'église était entièrement tendue de draperies de deuil ; au dessous des drapeaux pris sur l'ennemi se trouvaient, de distance en distance, des trophées de drapeaux aux couleurs nationales et les armes initiales du prince défunt. Un riche catafalque avait été élevé au centre de l'église ; il était recouvert par un dôme avec de riches tentures doublées d'hermine. A l'extérieur, dans la cour d'honneur, une décoration formant marquise avait été dressée ; elle était tendue de deuil, et, comme l'intérieur, avait été ornée des armes du prince et de trophées de drapeaux.

Tous les assistants, excepté le maréchal Ornano, gouverneur des Invalides, son état-major et les officiers attachés à l'hôtel, étaient en tenue de ville. Parmi les personnes qui s'étaient rendues à cette cérémonie funèbre, on remarquait MM. Baroche, Billault, ministres ; les présidents et vice-présidents du Sénat et du Corps Législatif ; M. le secrétaire du Sénat, M. le baron Lacrosse ; M. Fould, membre du conseil privé ; les maréchaux Magnan et Regnaud de Saint-Jean-d'Angely ; des sénateurs, des députés et des fonctionnaires publics.

Par décret en date du 24 juin, rendu sur la proposition du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, S. Exc. M. de Chasseloup-Laubat, ministre de la marine et des colonies, a été chargé de l'intérim du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics pendant l'absence de M. Rouher.

On parle de Listz comme devant être nommé

surintendant de la musique de chambre de l'Empereur. Par cette charge purement honorifique, le célèbre pianiste serait attaché à la maison et à la cour de Sa Majesté, absolument comme Spontini, et après lui Meyerbeer, l'ont été à la cour des rois de Prusse Frédéric-Guillaume III et Frédéric Guillaume IV.

Dans une réunion qu'ont tenu hier les actionnaires de la Presse, il a été décidé que la rédaction en chef de ce journal serait confiée à M. Peyrat. M. de Girardin, qui était porté par quelques membres de l'assemblée, a retiré sa candidature au dernier moment.

On annonce la prochaine publication à Paris d'un nouveau journal quotidien, la France, avec M. Langlois pour rédacteur en chef.

La brochure, annoncée ces jours derniers, a paru ce matin, sous ce titre : *Ne touchez pas au Pape*. L'auteur s'est proposé de démontrer que l'unité de l'Italie peut se constituer sans que Rome ne devienne la capitale, et que Rome doit rester le siège de la papauté sans aucun contact politique avec le gouvernement du roi Victor-Emmanuel.

Ce thème est ingénieusement exposé par l'auteur anonyme de la brochure.

M. le comte Walewski revient ce soir de Fontainebleau et va s'établir à Étioilles pour le reste de la saison. M. le général Fleury est revenu avant-hier. Les autres invités de la première quinzaine quittent aussi successivement la résidence impériale de Fontainebleau. Ils seront remplacés par quelques autres invités, mais en très petit nombre à cause du départ prochain de l'Empereur.

Le prince de Metternich, ambassadeur de François-Joseph vient de repartir pour Fontainebleau où il avait déjà passé quinze jours.

Mgr le prince de la Tour d'Auvergne, nommé coadjuteur de Mgr l'archevêque de Bourges, aura le titre d'archevêque de Colosses *in partibus infidelium*. On raconte à ce sujet que ce prélat avait été proposé d'abord pour le siège *in partibus* de Corinthe, mais que Sa Sainteté, par une délicatesse digne de sa grande âme, vient de prendre une disposition nouvelle à l'égard des titres de certains sièges. Désormais, le Souverain-Pontife ne regardera plus comme

in partibus infidelium les sièges antiques du royaume de Grèce, où se trouve Corinthe, et de nos possessions d'Afrique, devenues chrétiennes par le fait de la conquête française.

Les *Filles de Jephthé*, de M. Amédée Achard, viennent de paraître à la librairie Hachette. Ce volume nouveau, de l'auteur de *Maurice de Treuil*, de la *Famille Guillemot*, des *Séductions*, des *Misères d'un millionnaire*, et de tant d'autres charmantes productions, renferme toutes les qualités d'observation, de style et d'intérêt qui ont assuré à M. Amédée Achard une place distinguée parmi les meilleurs romanciers de notre temps. Ce qui augmente le mérite des *Filles de Jephthé*, où domine l'idée morale du sacrifice c'est que ce livre peut être mis entre les mains les plus chastes. Les trois nouvelles qui le composent développent une action dramatique dont l'émotion est puisée dans les plus touchantes inspirations du cœur. C'est à ce titre surtout que ce livre se recommande aux lecteurs. (1) Pour extrait : JULES C. DU VERGER.

BULLETIN COMMERCIAL.

Vins et spiritueux. — Les alcools du Nord, après une baisse de 20 0/0 subie depuis cinq à six semaines, sont encore appelés à une nouvelle dépréciation. Selon toute probabilité, pour le présent il y a un temps d'arrêt. On cote ce soir le disponible à 90 et le livrable sur les quatre derniers à 82 fr. l'hect. à 90 degrés. Les trois-six du Languedoc sont nominativement cotés 130 fr. l'hect. en disponible.

La situation ne s'améliore pas pour les eaux-de-vie ; à l'entrepôt il ne se fait aucune affaire, sauf quelques pièces d'eau-de-vie des Charentes, venues au commerce de détail comme réapprovisionnement. La récolte qui pousse dans de bonnes conditions, et qui promet d'être abondante, viendra donc s'ajouter à celle de l'an dernier, qui est en partie intacte dans les caves des propriétaires de l'Angoumois, des Charentes et de l'Armagnac. Les stocks à l'étranger sont considérables, surtout en Angleterre ; et les expéditeurs ne seront pas désireux de faire de nouveaux envois en présence de la mévente qui depuis six mois paralyse les transactions. La crise américaine

(1) Hachette, éditeur à Paris. — En vente à Cahors, chez M. Calmette, libraire, rue de la Liberté.

vient encore ajouter à l'embarras de la situation et ferme à nos fabricants d'eau-de-vie un important débouché.

Suifs. — Les suifs de boucherie se sont vendus en moyenne à 136-70 dans Paris, ou 129-50 au dehors, soit une baisse de 1-25 depuis huit jours.

(Moniteur agricole de Bordeaux).

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

27 juin 1861.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	67 60	» 05	» »
1/2 pour 100	96 90	» 15	» »
Banque de France	2845	» 7 50	» »

28 juin.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	67 55	» »	» 05
1/2 pour cent	96 70	» »	» 20
Banque de France	2855	» 10	» »

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Mariages.

27 juin. Mouldurou (Antoine) et Annet (Louise).
Naissances et Décès : Néant.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Jeudi, 30 juin 1861.

LA JUIVE,

Grand-opéra en cinq actes.

On commencera à 8 heures et demie.

Les Eaux de seltz et les Limonades gazeuses composent pour l'été une boisson aussi rafraîchissante qu'hygiénique. — Nous recommandons particulièrement aux personnes qui en font usage les produits sortant de la fabrique de M. DUC, pharmacien de notre ville. M. Duc prépare ses Eaux gazeuses à l'aide d'appareils ingénieux, disposés de manière à donner à ses produits une perfection complète. Au moyen de conduits et de tuyaux placés à cet effet, les Eaux gazeuses de M. Duc s'épurent parfaitement, se dégagent de tout mélange d'acide sulfurique et d'hydrogène, et restent saturées d'acide carbonique. Ces résultats ne peuvent être obtenus qu'avec beaucoup de soins et d'intelligence. — Les nouveaux vases syphons de M. DUC réunissent toutes les conditions du genre, ils sont préférables aux bouteilles où, malgré les précautions prises, entrent souvent des parties d'acide sulfurique. Le prix de ces syphons n'est que de 30 centimes.

A LA VILLE DE CAHORS

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

SABRIÉ, TAILLEUR

à l'honneur de prévenir qu'arrivant de Paris, où il a fait de grands achats d'habillements confectionnés pour homme et pour enfant, il a traité avec les premières Maisons de la Capitale, pour le dépôt de leurs produits, tels que Pantalons, gilet, Paletots, Habits, Redingotes, Blouses, Caoutchoucs, etc., etc.

Pour donner plus d'étendue à ses relations, il a traité avec ces Maisons, pour l'expédition de ces mêmes produits sur mesure, dans le plus bref délai.

Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront entièrement satisfaites.

Ses Magasins sont situés rue de la Mairie, 6, à l'entre-sol.

M. LACAVALERIE, jardinier, à Mercuès, a l'honneur de porter à la connaissance des éleveurs de mulets, qu'il tient à leur disposition un baudet étalon de 1^{re} race.

AVIS

Le sieur SEVAL prévient ses clients qu'il vient d'établir un magasin de voitures toutes confectionnées, en tous genres, à deux et à quatre roues. — Il a en outre en magasin des Tilburys, Phaétons, Dog-Karts, Voitures de famille d'occasion, à de très bons prix. — Ses travaux sont garantis pour un an. Grand assortiment de Selles, Harnais, Fonets et Cravaches, Lanternes riches et ordinaires, Caparaçons, Articles de voyage, Chapeliers de dame, Nécessaires, etc., etc., etc.

Ses Magasins sont situés à Cahors, hôtel des Ambassadeurs.

AU PAUVRE DIABLE

Place du Palais de Justice, à Cahors.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

F. LABIE, ayant à faire face à des engagements qu'il vient de contracter, a l'honneur de prévenir le public qu'il met en vente pour 25,000 francs de marchandises, qui doivent être écoulées d'ici à fin juin prochain et qui seront vendues de 25 à 30 pour cent de rabais.

TABLEAU

DES DISTANCES EN MYRIAMÈTRES ET KILOMÈTRES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

Chez M. Laytou, rue de la Mairie, 6.

PRIX : 1 FRANC.

A VENDRE

par suite de décès.

Une étude de notaire à Gourdon, chef lieu d'arrondissement, (Lot). — Bonne clientèle, grandes facilités pour le paiement. — S'adresser à M. Lagarrigue notaire à Cahors, ou à M. Signer juge de paix à Muret (Haute-Garonne).

A LOUER

1^{re} UNE MAISON

D'HABITATION AVEC JARDIN. Situés dans l'enclos St-Claire appartenant à M. Henri Chetlin.

2^o UN JARDIN

AVEC MAISON D'AGRÈMENT. Situés dans le même enclos. S'adresser, pour les renseignements et pour traiter à M. Bourdon, professeur au Lycée.

FONDERIE

De deuxième fusion.

Les sieurs JULIA, et C^{ie} ont l'honneur de prévenir le public qu'ils viennent d'établir à Cahors, faubourg Cabessut, une fonderie de 2^e fusion. Ils fabriquent les croix de toutes dimensions et sur tous les modèles. — Appuis de communion. — Rampes d'escalier. — Charrues. — Pilastres, et généralement toutes pièces en fonte, en cuivre et en zinc, sur plan et sur modèle.

La belle exécution de leur travail et la bonne qualité des matières qu'ils emploient leur permettent de rivaliser avec les premières fonderies. Leurs fontes peuvent facilement se

limer et se tarauder.

Les sieurs BESANÇON et JULIA sont en état de satisfaire à toutes les commandes qu'on voudra bien leur faire. M. BESANÇON a voyagé la France et l'étranger pendant vingt-cinq ans, et ses connaissances dans la partie sont un sûr garant pour la clientèle qu'ils sollicitent.

M. JULIA tiendra toujours les armes et la quincaillerie. Il se charge encore de toutes les réparations concernant sa partie. Il offre en outre de faire un grand rabais sur les armes et les articles de chasse.

Le propriétaire-gerant : A. LAYTOU.

CASTANET

LITHOGRAPHE, A CAHORS

Cartes de Visite

Sur carton caoutchouc, émaillé riche. — Bristol, (haute nouveauté).
Sur gélatine, porcelaine, demi-porcelaine et beau velin.
Billets de mariages, etc., etc.

A CÉDER

Un office de notaire, à Miansac, canton de Castelsarrasin, Tarn-et-Garonne. S'adresser, pour les renseignements, au titulaire, ou à M. de Rigamiac, clerc chez M. Féné, notaire, à Montauban.

Miansac est un pays riche, c'est un endroit plat, sur les bords du Tarn et de l'Aveyron, à 12 kilomètres de Castelsarrasin, chef-lieu d'arrondissement, où le titulaire a le droit d'instrumenter.

Grandes facilités pour le paiement.

Les Émaux de Petitot.

Portraits de personnages historiques, des femmes célèbres du siècle de Louis XIV.

Ce beau livre d'art et d'histoire est destiné à reproduire dans leur ensemble, et pour la première fois, les petits chefs-d'œuvre peints sur émail par Petitot, qui font partie de la Collection du Musée Impérial du Louvre.

La publication a commencé le 1^{er} mai 1861. Elle sera complète en soixante livraisons qui paraîtront successivement de semaine en semaine. Chaque livraison contient un charmant portrait gravé au burin par l'un des artistes les plus éminents de notre école moderne, et chaque portrait forme, dans la livraison même le texte d'une étude historique et biographique inédite, due à la plume des

écrivains contemporains les plus appréciés du public littéraire. (Une feuille à une feuille et demie de texte in-4^o impression de luxe).

Les deux premières livraisons contiennent les biographies de *Ninon de Lenclos* et de *M^{me} Scarron*, par M. Emile Chasles ; la troisième contient *M^{me} de Thianges*, notice par M. Léo Joubert, et la quatrième *M^{lle} de Valois*, notice par M. Charles Livet.

Prix de la livraison: 1 fr. 50 c.
On souscrit à Paris, chez Blaisot, marchand d'Estampes, libraire-éditeur, 178, rue de Rivoli ; chez V^o Jules Renouard, libraire, 6 rue de Tournon.

Et chez les principaux libraires et marchands d'Estampes, de la France et de l'étranger.